

Compte-rendu de réunion Commission Locale de l'Eau du SAGE Est Lyonnais 13 décembre 2012

Ordre du jour :

- Avis sur dossier – examen des rejets d'eaux pluviales des ZI et ZA de la Rize
- Avis sur dossier – projet de classement des cours d'eau listes I et II
- Bilan d'activités 2012
- Propositions de programme d'actions 2013

PRESENTS

COLLÈGE 1- REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

| Madame, Monsieur | Titre | |
|---|---|------------------------|
| M. Michel FORISSIER Président | conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller général du canton de Meyzieu, maire de Meyzieu | présent |
| M. Jean-Paul COLIN 1 ^{er} Vice-président | vice président du Grand Lyon | absent |
| M. Willy PLAZZI 2 nd Vice-président | conseiller communautaire, adjoint à St-Priest | excusé |
| M. Elvan UCA | conseiller régional | absent |
| M. Jérôme STURLA | conseiller général du canton de Décines-Charpieu maire de Décines-Charpieu | absent |
| M. Charles BRECHARD | conseiller général du canton du Bois-d'Oingt | excusé – mandat |
| M. Daniel MARTIN | conseiller général du canton de Monsols | absent |
| M. Denis VERNAY | conseiller général du canton de La Verpillière | absent |
| M. Lucien BARGE | conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Jonage | absent |
| M. Paul COSTE | conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas | excusé – mandat M. UCA |
| M. Paul SERRES | conseiller communautaire, maire de Mions | excusé |
| M. Pierre CREDOZ | conseiller communautaire | absent |
| M. Yves IMBERT | conseiller communautaire | présent |
| M. Daniel VALERO | vice-président Communauté de communes de l'Est lyonnais, maire de Genas | présent |
| M. Luc DEGENEVE | conseiller municipal à Jons | absent |
| M. Gilles GARNAUDIER | adjoint au maire de Communay | absent |
| M. Benoît VELARDO | conseiller municipal à Pusignan | absent |
| M. Salvador ALVAREZ | adjoint au maire de Chassieu | présent |
| M. Raphaël IBANEZ | maire de Saint-Pierre-de-Chandieu | absent |
| M. Joseph COLLETTA | maire de Sérézin-du-Rhône | absent |
| M. Paul VIDAL | maire de Toussieu | absent |
| M. Bernard YVOREL | conseiller Communauté de communes du Pays de l'Ozon, adjoint à Sérézin | absent |
| M. Michel DUBOIS | adjoint au maire d'Heyrieux | absent |
| M. Michel BURONFOSSE Président Comité de milieu | membre du comité syndical SYMALIM | présent |
| M. Max BALLETT | membre du comité syndical SMHAR | présent |

COLLÈGE 2- REPRÉSENTANTS DES USAGERS, PROPRIÉTAIRES RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNÉES

| Madame, Monsieur | Titre | |
|-----------------------|---|--------------------------------|
| M. Garin / M. Peillet | Chambre d'agriculture du Rhône | Présents+mandat de BARNACHON |
| M. Desvigne | Chambre de commerce et d'industrie de Lyon | présent |
| M. Feint | UNICEM | présent |
| M. Boucher | APORA | présent |
| | Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône | absent |
| Mme Mandra | Lyonnaise des eaux | excusée |
| Mme Desseigne | Association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER) | présente |
| M. Rousse | FRAPNA-Rhône | présent |
| M. Petiot | Collectif d'associations de l'Est Lyonnais (CAEL) | présent |
| M. Valli | Fédération départementale des associations agréées de pêche | présent |
| | Centre régional de la propriété forestière (CRPF) | excusé – mandat chambre d'agri |
| M. Pover | EDF | présent |

COLLÈGE 3- REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DES SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

| Madame, Monsieur | Titre | |
|----------------------|---|----------|
| | Préfecture de région, représentée par DREAL Rhône-Alpes | absent |
| | DREAL Rhône-Alpes | excusé |
| | Préfecture du Rhône | absent |
| | Préfecture de l'Isère | absent |
| | Service Navigation Rhône-Saône | absent |
| M. Monnier | DDT du Rhône | présent |
| M. Garipuy | DDT du Rhône | présent |
| M. Lutgen et Kerebel | ARS délégation Rhône | présents |
| Mme Morand | Agence de l'eau RM&C | présente |
| M. Merlo | ONEMA | présent |
| M. Orofino | BRGM | présent |

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Madame Élodie RENOUF, Grand Lyon – Direction de l'eau

Madame Cécile PAYEN, Région Rhône-Alpes – Service eau

Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR

Monsieur Jean-Damien ROMEYER, chambre départementale d'agriculture

Monsieur Frédéric MORAND, Véolia eau

Mesdames Claudie BRIAND-PONZETTO, Pauline MARCEL et Monsieur Nicolas CHAVEROT, SAGE/Département du Rhône

~~~~~

Le 13 décembre 2012 s'est tenue, en mairie de GENAS à 9h30, la réunion de la Commission locale de l'eau (CLE) chargée du suivi de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais. Dans le même temps, s'est réuni le Comité de milieu de l'Est Lyonnais.

Monsieur Michel FORISSIER, président, accueille les participants et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Nicolas Chaverot, nouveau membre de l'équipe SAGE.

Madame Briand-Ponzetto procède à l'appel des membres de la CLE.

## 0- VALIDATION COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2012

Pas de remarque sur le compte-rendu de CLE précédent. Il est validé.

---

### 1- DOSSIER AUTORISATION LOI SUR L'EAU – EAUX PLUVIALES ZI TE ZA LA RIZE

#### 1-1 Présentation du projet

##### Le contexte :

Le maître d'ouvrage est le Grand Lyon.

Les objectifs du projet sont :

- Améliorer la collecte de deux zones, la zone industrielle est et la zone artisanale de la Rize et mettre en place un prétraitement
- Redéfinir les réseaux d'assainissement de certaines rues qui présentent des dysfonctionnements.

Les deux zones industrielles sont situées au nord du canal de Jonage et sont séparées par l'avenue Paul Marcelin.

**La zone artisanale de la Rize** accueille des activités diverses : entreprises de mécanique générale, imprimeries, entreprises de négoce de métaux, ...

Elle présente un seul point de rejet dans la Rize au droit de la rue Eugénie Cotton.

Elle est collectée par un réseau en diamètre 600 mm (rue Sigmund Freud) prolongé par un diamètre 800 mm (avenue Eugénie Cotton).

La collecte actuelle est dimensionnée pour des pluies de période de retour ne dépassant pas 2 ans.

Aucun traitement n'existe.

**La zone industrielle Est** accueille également des activités diverses : bureaux d'étude, commerces, plateforme logistique et de stockages.

Elle dispose de trois exutoires dans la Rize : rue Jacques Monod, impasse Louis Saillant et avenue Paul Marcelin.

La collecte se fait au niveau des cinq sous bassins versants de la ZI. Les réseaux sont dimensionnés pour des pluies de période de retour de 6 mois

Une surverse par une canalisation en diamètre 1500 existante située avenue Karl Marx avant rejet au milieu naturel.

Le projet prévoit également de récupérer les **eaux du bassin de rétention du Département du Rhône** situé au nord du canal de Jonage ; ce bassin sera supprimé. Actuellement, ce bassin reçoit des eaux de voiries de la moitié du pont Soie (2x2 voies et TCSP), de la voie de raccordement à la RD 112 et du giratoire sur la RD 112. Le bassin actuel récupère un impluvium de 1,15 ha et est dimensionné pour des pluies de période de retour 20 ans. (*Le second bassin de rétention du département, situé au sud du canal de Jonage et recevant le reste des eaux du pont de la Soie et les eaux du pont de la Sucrerie est maintenu.*)

Le projet de **tronçon nord du boulevard urbain est** reliant le pont de la Soie à la RD 55 pour rejoindre la rocade sera rétrocedé au Grand Lyon. Le projet prévoit de récupérer à débit limité les eaux pluviales de ce tronçon de BUE. Ces rejets à débits limités seront équipés d'un système de cloisonnement en cas de pollution accidentelle. Ceci concerne :

- la portion comprise entre la RD 112 et de la RD 6,
- un linéaire de 1300 m,
- une surface de 2,54 ha.

**La Rize** traverse les communes de Décines, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Elle longe sur 6 km la rive droite du canal de Jonage avant de s'y jeter à l'aval de Cusset. En amont de la ZI Est, la Rize s'écoule à ciel ouvert puis est busée sur 900 m par un diamètre 1000 mm. A l'aval de la rue Paul Marcelin, la Rize s'écoule à nouveau à ciel ouvert jusqu'à son exutoire dans le canal de Jonage. Au droit des vannes EDF, une partie de la Rize alimente les jardins familiaux de Vaulx. La Rize présente de faibles pentes et un envasement. Les exutoires des réseaux pluviaux sont en conséquence noyés et lors des événements pluvieux, les écoulements dans les réseaux se font en charge. A la demande du syndicat de la Rize, le projet intègre également les éléments en vue de la remise à ciel ouvert d'une portion de la Rize ce qui implique de modifier l'exutoire de certains rejets de la ZI.

Le projet se situe **en dehors de tout périmètre de protection de captage**. Les zones se situent :

- en limite est du périmètre de protection éloigné (PPE) de la Rubina (ZI Est)
- à 800 m en amont du PPE des champs captants de Crépieux Charmy
- à 1,2 km du captage du lac des Eaux Bleues.

## La demande :

Les travaux consistent en :

- la création de réseaux d'assainissement
- un bassin de dépollution pour les eaux de la ZI Est et du pont de la Soie
- Une chambre de décantation pour la ZA de la Rize
- Les éléments en vue de la remise à ciel ouvert de la Rize.

## Le descriptif des ouvrages :

Des réseaux :

- **IMPASSE LOUIS SAILLANT (située dans ZI Est) :** L'aménagement prévoit la réalisation d'un nouveau réseau en diamètre 300 mm qui sera connecté au réseau de la ZI de la Rize (diamètre 1000 mm existant rue Louis Saillant).
- **RUE JACQUES MONOD (située dans ZI Est) :** Les travaux consistent à supprimer le rejet direct dans la Rize et poursuivre le réseau principal (de diamètre 800 mm) jusqu'au réseau existant de la rue Saillant (diamètre 1000 mm).
- **BOULEVARD URBAIN EST :** Les eaux de ruissellement du tronçon Nord du BUE, projeté entre la RD 112 et la RD 6 sont pris en compte dans le projet et récupérées au niveau de:
  - l'impasse Louis Saillant : un exutoire avec un débit de fuite de 4 l/s
  - la rue Jacques Monod : trois exutoires avec un débit limité de 2l/s chacun soit 6l/s au total.Le projet de BUE prévoit la pose de canalisations surdimensionnés (de diamètres 600 et 800 mm) permettant le stockage des eaux pluviales. Un ouvrage de régulation de débit de type Vortex régulera le débit de fuite. Des surverses implantées en haut des canalisations surdimensionnées seront reliées à la Rize avec des clapets anti retour.

Un **bassin de dépollution de la ZI Est et pont de la Soie** est dimensionné pour recevoir les eaux provenant de :

- ZI Est (BV de 71 ha),
- Tronçon nord du BUE au débit limité de 10 l/s (BV de 2,54 ha),
- Pont de la Soie, rond point et amorces des avenues Karl Marx et Paul Marcellin correspondant à la suppression du bassin de rétention du Département du Rhône situé au nord du canal de Jonage (BV de 1,15 ha).

Il présente les caractéristiques suivantes :

- Volume de 6600 m<sup>3</sup>,
- Débit de fuite de 102,5 l/s,
- Hauteur de digue maximale de 2,50 m,
- Technique retenue : bassin d'infiltration de type filtre planté de roseaux,
- Station de relèvement, piège à cailloux et dégrilleur manuel à l'aval,
- Dimensionnement pour pluies de période de retour 2 mois.

**Une chambre de décantation** sera disposée sur le réseau de l'avenue Eugène Cotton qui récupère l'ensemble des eaux de la ZA de la Rize (BV de 9 ha). Elle présente un volume de 7,8 m<sup>3</sup> (dimensions : 1,5 m de large, 6,5m de long et 80 cm de haut). Un système de vanne permet un cloisonnement en cas de pollution.

## Le cadre juridique :

Ces travaux sont soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (art. L121-1 et suivants du code de l'environnement) pour la rubrique « 2.1.5.0. : rejets d'eaux pluviales ».

Les demandes d'autorisations au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau codifiée) sont soumises à l'avis de la CLE en application de l'article R.214-10 du code de l'environnement.

L'avis de la CLE doit intervenir dans le délai de 45 jours et porter sur la compatibilité du dossier avec le PAGD sachant que les articles règlementaires s'imposent au projet.

## La gestion des eaux pluviales :

Les données intéressant directement le SAGE concernent la gestion des eaux pluviales.

## **Gestion quantitative**

- **En phase chantier :**

Aucune incidence n'est à relever.

- **En phase d'exploitation :**

- ZA Rize : impacts nuls

- ZI Est et BUE: Les réseaux au niveau du BUE seront dimensionnés pour une puis d'occurrence 30 ans. Pour des pluies inférieures à la période de retour 30 ans, sont supprimés de nombreux débordements et déversements.

Pour les pluies de période de retour supérieures à 30 ans, des débordements se produiront vers le point bas de la ZI Est au niveau du carrefour de l'avenue Karl Marx et de la rue Louis Saillant. Et en point bas au niveau de l'exutoire de la Rize (sur la voirie le long de la ZI).

## **Gestion qualitative**

- **En phase chantier :**

### **Pollution chronique**

Le chantier provoquera l'arrivée de matières en suspension (MES), qui sont susceptibles de rejoindre les eaux souterraines en cas d'évènement pluvieux.

Les dispositions suivantes seront prises :

- établissement d'un protocole de chantier par le Grand Lyon
- choix période de chantier en période de faibles précipitations et hors période de recharge de la nappe
- zone d'entretien et stockage des produits polluants : aires étanches et déshuileurs

### **Pollution accidentelle**

Des précautions seront prises pour limiter toute pollution accidentelle (hydrocarbures, huiles) :

- confinement possible de la pollution par des boudins
- astreinte

- **En phase d'exploitation :**

### **Pollution accidentelle**

- **ZA de la Rize** : Un système de vanne permettra un cloisonnement.

- **ZI Est** : Les risques sont faibles (risques restreints sur ZI est et BUE caractérisé par voies réservées aux bus)

Le Grand Lyon s'engage également à mettre en place :

- auto surveillance des rejets à l'amont et l'aval des ouvrages de dépollution
- télésurveillance de la station de relèvement.

### **Pollution chronique**

- **ZA de la Rize** : abattement de 80 % de la pollution et piégeage des particules > 0,25 mm grâce à chambre de décantation munie d'une cloison siphonée.

- **ZI EST** : traitement jusqu'à la pluie semestrielle avec un abattement de 90 % des matières azotées, de la DBO5, DCO, MES, HAP et métaux lourds.

### **Pollution saisonnière**

- Aucun désherbant chimique ne sera utilisé
- Recommandations pour limiter l'utilisation des sels (en moyenne 15 jours de neige par an).

### **Entretien**

Le dossier présente également un **programme d'entretien** des ouvrages de façon préventive et curative.

## **1-2 Interventions des membres de la CLE**

**M. Buronfosse** : ce dossier est compliqué. Ancien, il est en discussion depuis une quinzaine d'années. Des questions restent sans réponse sur la Rize. Le débit en eau est très faible pour l'auto épuration. La rivière est très polluée. On a également un important problème de sédiments. Certes, il faut atteindre les

meilleurs rendements possibles en terme de dépollution. Toutefois, ces travaux représentent une nette amélioration de la situation existante.

**M. Pover** : il y a lieu de sensibiliser le maître d'ouvrage et les entreprises à la nécessaire coordination avec les travaux entrepris par EDF sur le contre canal de la digue.

**M. Ballet** : nous craignons des inondations dans le secteur suite aux travaux. Le dossier est divisé en deux parties. Le dossier relatif à la RD 55 va-t-il passer en CLE au printemps pour avis ?

**M. Petiot** : des questions sur l'étanchéité des sols se posent tout particulièrement pour le BUE. Quels sont les développements prévus dans ce secteur ?

**M. Buronfosse** : non, aucun développement n'est prévu.

**M. Forissier** : comme dans tous les dossiers de ce type, la question du changement d'activités dans les zones se pose : d'autres réglementations interviennent alors. Aujourd'hui, nous devons vérifier que le dossier est bien conforme au SAGE.

**M. Peillet** : vis-à-vis de la préconisation sur le plan d'alerte, il est préférable d'écrire « le pétitionnaire devra fournir un plan d'alerte » au lieu de « pourra fournir un plan d'alerte ».

**M. Monnier** : je confirme que les services instructeurs proposent de façon systématique dans les projets d'arrêtés un article sur l'obligation d'un plan d'alerte.

### 1-3 Conclusions

Les remarques à faire remonter au service instructeur sont :

- la coordination des travaux avec ceux d'EDF sur le contre canal de la digue,
- la coordination des travaux avec le département pour le BUE et la suppression de son bassin de rétention,
- la coordination avec le syndicat de la Rize pour les travaux de remise à ciel ouvert de la Rize,
- la mise en place d'un plan d'alerte.

**L'avis retenu est un avis favorable avec les observations ci-dessus.**

Un courrier signé du président de la CLE sera adressé au service instructeur : il reprendra l'avis exprimé par le bureau de la CLE accompagné des observations.

## 2- PROJET DE CLASSEMENT DES COURS D'EAU – LISTES 1 & 2

### 1-1 Présentation du projet

Le préfet coordonnateur de bassin sollicite la commission locale de l'eau sur le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Cet article prévoit la création de deux listes de cours d'eau.

Les cours d'eau faisant partie de la liste 1 sont ceux en très bon état écologique, et jouent le rôle de réservoir biologique et sur lesquels le transit sédimentaire est assuré.

Les cours d'eau classés en liste 2 sont ceux sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation piscicole.

Les conséquences de ces classements sont de deux ordres.

- Pour les cours d'eau classés en liste 1, "aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique" (article L.214-17 du code de l'environnement).
- Pour les cours d'eau classés en liste 2, "tout ouvrage doit être géré, entretenu, équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, ou, à défaut, l'exploitant" (article L.214-17 du code de l'environnement). Un classement en liste 2 implique que la franchissabilité piscicole et, si possible, le transit sédimentaire, doivent être rétablis dans un délai de 5 ans après la prise de l'arrêté.

En ce qui concerne le territoire de l'est lyonnais, aucun cours d'eau n'est proposé au projet d'arrêté. Pourtant, l'acquisition récente de données sur l'Ozon, grâce à l'étude hydromorphologique conduite sous maîtrise d'ouvrage du SAGE de l'est lyonnais entre 2011 et 2012, permet de montrer une problématique de transit sur ce cours d'eau.

Il serait adapté de classer ce cours d'eau à la liste 2, au moins pour sa partie montrée comme prioritaire à l'étude hydromorphologique de l'Ozon : de la confluence au Rhône jusqu'à la confluence avec l'Inverse.

## **1-2 Interventions des membres de la CLE**

**M. Kraak :** *a-t-on un chiffrage prévisionnel sur les travaux entraînés par ce classement ?*

**Mme Briand-Ponzetto :** *des estimations « grossières » ont été faites dans l'étude hydromorphologique.*

**M. Forissier :** *il faut rappeler qu'il s'agit d'un argument pour le comité de milieu afin de porter le contrat de milieu. Toutefois, la CLE n'est pas obligée de proposer ce classement au vu des documents du SAGE.*

**M. Peillet :** *le bureau de la chambre d'agriculture a donné un avis défavorable à ce classement pour des raisons d'ordre économique et de maintien de l'activité agricole.*

**M. Monnier :** *la liste a été établie au niveau du bassin Rhône Méditerranée. Les acquisitions récentes de données, comme c'est le cas sur l'Ozon sont des arguments possibles pour faire modifier les propositions de listes à la consultation. La DDT du Rhône n'est donc pas opposée au classement de l'Ozon à la liste de 2 des cours d'eau. Cependant, une question se pose quant à la capacité de réaliser les aménagements nécessaires dans le délai de 5 ans après la prise de l'arrêté.*

**Mme Morand :** *quel nombre d'ouvrages serait concerné par ce classement ? Par ailleurs, il faut rappeler que l'Agence de l'eau finance les travaux sur les ouvrages en travers de cours d'eau.*

**M. Chaverot :** *sur la partie aval de l'Ozon, qui est proposée au classement, 10 ouvrages sont infranchissables et seraient concernés par une suppression ou un aménagement.*

**M. Forissier :** *il faudrait préciser dans l'avis de la CLE que le délai de 5 ans pour réaliser ces aménagements sera difficile à tenir pour les collectivités.*

**M. Petiot :** *ce classement permettra d'élargir les financements. Par ailleurs, dans ces cas, les délais réglementaires sont souvent adaptables par rapport aux réalités de terrain.*

**M. Pover :** *pourquoi ne propose-t-on pas d'intégrer la Rize à la liste 2 des cours d'eau ? En effet, celle-ci connaît une problématique importante de colmatage par des fines.*

**M. Ballet :** *en ce qui concerne l'Ozon, il faudrait posséder un projet global et chiffré avant de se prononcer sur cette question.*

**M. Romeyer :** *s'il y a un classement en liste 2, il y aura une contrainte réglementaire. Les travaux seront obligatoires.*

**M. Buronfosse :** *en ce qui concerne la Rize, l'envasement est plutôt lié à la faible pente qu'aux ouvrages. Pour l'Ozon, il serait en effet intéressant d'avoir une idée des coûts que les travaux représenteraient.*

**M. Chaverot :** *selon les estimations de l'étude hydromorphologique de l'Ozon, le seuil aval, le plus important, nécessiterait entre 400 000 et 500 000 euros. Les coûts seraient les mêmes pour le reste des ouvrages.*

**M. Buronfosse :** *le classement de l'Ozon à la liste 2 permettra de donner un argument au comité de milieu pour conduire le contrat de milieu. Il confirmera les objectifs validés lors des différentes réunions de commission thématique.*

**M. Rouse :** *la FRAPNA est d'accord pour le classement de l'Ozon à la liste 2. La question du classement de la Rize devrait aussi se poser.*

**M. Ballet :** *serait-il possible de classer l'Ozon à la liste 1 dans un premier temps ?*

**M. Garipuy** : non, car la liste 1 ne permet de classer que les cours d'eau en très bon état écologique ou réservoirs de biodiversité. L'Ozon ne remplit pas ces critères.

**M. Garin** : il faudrait avoir plus de précisions sur les implications du classement.

**M. Valli** : le classement permettra d'aménager certains ouvrages qui resteront en place sans cet argument.

**M. Buronfosse** : pour la Rize, sera-t-il possible de l'intégrer, si nécessaire, lors d'une révision future de l'arrêté ?

**M. Garipuy** : oui, cet arrêté sera révisé dans 5 ans.

### 1-3 Conclusions

M. Forissier fait procéder à un vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE.

Résultats du vote :

- 14 avis favorables avec les observations ci-dessous,
- 6 contre
- 3 abstentions

Les remarques à faire remonter au service instructeur sont :

- la proposition de classer l'Ozon à la liste 2 des cours d'eau au titre de l'article L214-17,
- la difficulté qu'auront les collectivités locales à tenir les délais de 5 ans, et la nécessité qu'elles auront de maîtriser les coûts des travaux.

**L'avis retenu est un avis favorable avec la demande supplémentaire du classement de l'Ozon jusqu'à la confluence avec l'Inverse. Cette demande est assortie d'observations.**

Un courrier signé du président de la CLE sera adressé au service instructeur : il reprendra l'avis exprimé par le bureau de la CLE accompagné des réserves.

### 3- BILAN DES ACTIONS SAGE – 2012

Le tableau de bord *en un coup d'œil* a été actualisé et est en ligne sur le site Internet du SAGE Est lyonnais.

#### THÉMATIQUE EAU POTABLE

##### Prescription 5- principe de précaution de la nappe de la molasse –

Doctrine volet 1 – régularisation des forages déjà existants

- **SAINT PRIEST**

Dossier examiné en CT 04/10/2011

Dossier modifié en conséquence: intégration réduction consommation eau+utilisation eau irrigation+étude alternatives d'usage

Dossier réexaminé en CT du 19/06/2012

⇒ Avis favorable pour régularisation

- **BRON**

Analyse technique conjointe avec DDT69 faite en novembre 2012-attente modifications pour passage en CT en 2013

#### THÉMATIQUE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

##### Action 6 – réseau de suivi qualité/quantité des eaux

Action pérenne depuis 2005 pour suivre régulièrement l'évolution du niveau et de la qualité des eaux souterraines et depuis 2008, sur la qualité des eaux superficielles.

Le rapport sur les campagnes 2011-2012 sera mis en ligne sur notre site Internet fin décembre / début janvier.



## Action 25 – plan d'actions réduction pollutions nitrates/phytosanitaires

Un plan d'action réalisé dans la concertation...

- 8 groupes de travail (maîtres d'ouvrage de captage, agriculteurs...)
- 10 actions axées sur :
  - le choix des couverts hivernaux
  - la fertilisation azotée
  - le désherbage alternatif
  - les pollutions phytosanitaires
  - l'animation et la sensibilisation des agriculteurs
  - la récolte de données

Conclusion : De ce plan d'action ont découlé les projets d'arrêtés définissant les programmes d'actions agricoles sur les zones sensibles des 7 captages prioritaires du SAGE. Le bureau de CLE du 15 novembre a émis un avis favorable sur ces projets d'arrêtés.

## THÉMATIQUE GESTION DE LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

### Action GESLY – plan de gestion dynamique

GESLY 3 :

- Réalisation de deux simulations de VMP sur NAPELY  
⇒ orientation vers VMP glissants sur 10 ans pour agriculture
- Étude milieux naturels réalisés sur BV Ozon et ZH de Saint Symphorien d'Ozon  
⇒ niveau minimum nappe pour ZH St Symphorien d'Ozon + débits minimum biologiques
- Bilan appel à propositions  
⇒ économies d'eau + étude substitution pour agriculture pour couloirs Heyrieux et Meyzieu

## THÉMATIQUE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS

### Action CONTRAT DE MILIEU – diagnostic morphologique du bassin versant de l'Ozon

**Programme d'actions du contrat de milieu pour objectifs DCE :**

- bonne qualité physico chimique (2021)
- bonne qualité écologique (2027)

### Déclinaison des mesures en actions réparties en 3 volets

VOLET A : Préservation, restauration et gestion des milieux aquatiques

9 actions – 13 fiches actions

VOLET B : Prévention, protection et gestion de l'aléa inondation

3 actions et fiches actions

VOLET C : Protection et gestion quantitative de la ressource en eau

3 actions et fiches actions

### Action 44 – élaborer des plans de gestion dans les zones humides stratégique

Suivi du projet de gestion du marais de Simandres

### Action 45 - encourager les projets de création ou de renaturation des zones humides

Participation aux comités de suivi des projets de restauration des zones humides de Chaponnay et Saint-Symphorien d'Ozon

## THÉMATIQUE SENSIBILISATION DES ACTEURS

### Action 50 : réseau d'acteurs

Création d'un répertoire global de l'ensemble des acteurs du SAGE (collectivité, EPCI, service de l'état, agriculteurs, industriels, fédérations, associations...) pour faciliter la communication de l'équipe SAGE  
=> un peu plus de 450 contacts

### Action 51- communiquer auprès d'un large public

Fin des présentations en conseil municipal et syndical

Bilan : 24 présentations / 4 refus / 3 sans réponse

Lettre du SAGE n°7  
Parution en juin – 2 000 exemplaires distribués

Actualisation du site Internet  
Objectif : communiquer sur la mise en œuvre du programme d'actions + mise en conformité vis-à-vis des personnes handicapées  
Mise en ligne début juin 2012, adresse inchangée : [www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)

#### Actions 54 - informer les industriels sur la ressource en eau

Création d'une plaquette en lien avec l'action 12 (inventaire substances dangereuses) à destination des entreprises / industriels / artisans. Plaquette qui accompagnera les futures réunions avec les artisans et entreprises.

### THÉMATIQUE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

#### Action PLU- assistance technique aux collectivités pour compatibilité documents d'urbanisme avec SAGE

Objectif

Accompagner les collectivités dans la création ou la révision de leurs documents d'urbanisme afin que ceux-ci prennent en compte du mieux possible les objectifs du SAGE.

- rédaction cahier des charges et consultation BET
- lancement étude en septembre 2012
- en cours:réalisation d'un guide méthodologique compilant les actions nécessaires à la compatibilité des PLU vis-à-vis du SAGE, et des exemples d'actions volontaristes.

#### Interventions des membres de la CLE

**M. Petiot** : le PLU de Saint Symphorien d'Ozon a fait l'objet d'un avis complet et circonstancié de l'état et du SEPAL. Ce dossier n'a pas été examiné en CLE ou bureau.

**M. Forissier** : dans la mesure où la CLE n'est pas personne publique associée, la commune n'a aucune obligation de consulter la CLE sur son PLU. Nous ne pouvons examiner le dossier en CLE que si la commune nous adresse son dossier et sollicite notre avis.

#### Action Contrat de milieu – rédaction des documents

- lancement de la démarche : création d'un groupe de travail orientant la stratégie du contrat de milieu
- recueil des connaissances sur les territoires
- rencontre des acteurs locaux : détermination d'objectifs et des volontés locales
- lancement de la rédaction d'un programme d'actions

#### Tableau de bord

Distribution en séance du bilan 2012, un envoi est prévu avec le compte rendu aux personnes absentes. Sur les 54 indicateurs identifiés, 49 ont été renseignés cette année.

#### Bilan des réunions 2012 :

2 CLE / 4 bureau de CLE / 8 commissions thématiques

#### Bilan des avis sur dossiers :

Consultation loi sur l'eau : 8 dossiers en 2012 => 5 favorables avec observations – 3 avec réserves

Consultation ICPE : 6 dossiers en 2012 => 4 favorables avec observation – 2 avec réserves

Consultation projet d'arrêtés : 5 dossiers en 2012 => 5 avis favorables avec observations

Consultation PLU : 1 PLU en 2012

Au total 38 dossiers en 2012 contre 10 en 2009.

## 4- PROGRAMME D'ACTION 2013

### THÉMATIQUE EAU POTABLE

#### Prescription 5- principe de précaution de la nappe de la molasse –

- Poursuite examen des dossiers de régularisation déposés à la DDT par les communes en CT en partenariat DDT
- Conclure fin 2013 sur cet examen (Étudier ajout point suivi réseau à la molasse)

#### Action SDAGE – ressources majeures

En application directive cadre sur l'eau reprise dans SDAGE :

=> zones actuelles et futures

- Faire synthèse études existantes: étude réalisée sur nappe alluviale du Rhône par AERMC (rendu final juillet 2010)
- Lancer étude sur territoire Est lyonnais

### THÉMATIQUE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

#### Action 6 – réseau de suivi qualité/quantité des eaux

Poursuite de la prestation avec notre partenaire ASCONIT.

#### Action 25 – plan d'actions réduction pollutions nitrates/phytosanitaires

- Suivi de l'animation organisée par les maîtres d'ouvrages de captages (GL, SIEPEL, ASLI)
- Animation dans les zones non agricoles

#### Action 15 – établir un cahier des charges des bonnes pratiques d'assainissement pluvial

- Faire un cahier des charges pour consultation
- Suivi de l'étude

### THÉMATIQUE GESTION DE LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

#### Action GESLY – plan de gestion dynamique

- Actualisation base de données prélèvements
- Définir règles de gestion quantitatives
- Actualiser NAPELY avec études milieux naturels, travaux réhabilitation collecteur Ozon et études CFAL
- Étude socio économique

#### Interventions des membres de la CLE

**M. Kraak** : il serait intéressant de surveiller la recharge de nappe pour cet hiver et la comparer à novembre 2002. Pour information, le SMHAR a sollicité la commune d'Heyrieux pour analyser ce qui se passe en gestion d'eaux pluviales. Nous devrions les rencontrer début 2013.

### THÉMATIQUE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS

#### Action 47 – identifier les zones de ruissellement et les limiter

- faire un cahier des charges et lancer la consultation
- suivre l'étude (18 à 24 mois) en 2014

#### Interventions des membres de la CLE

**M. Orofino** : pour information, le BRGM a réalisé une étude pour déterminer les zones d'infiltration (Indice de développement de persistance des réseaux ou IDPR). Cette étude peut être utile à cette action.

#### Action 44– élaborer des plans de gestion dans les zones humides stratégiques

- suivre la gestion du marais de Simandres et de Charvas

#### Action 45– encourager les projets de création ou de renaturation des zones humides

- suivre les projets en cours à Saint-Symphorien d'Ozon, Chaponnay, communiquer autour de ces projets
- initier une démarche de gestion des zones humides en réseau

## THÉMATIQUE SENSIBILISATION DES ACTEURS

### Action 51- communiquer auprès d'un large public

- Alimentation et mise à jour du site du Internet
- Lettre du SAGE n°8
- Guide méthodologique compatibilité SAGE / PLU
- Outil de communication simplifié compatibilité SAGE / PLU

### Actions 54 - informer les industriels sur la ressource en eau

- Communication sur la thématique « substances dangereuses »
- organisation des réunions test : ZI Vénissieux Corbas Saint Priest et avec la CAPEB (entreprises du bâtiment)
- impression et diffusion de la plaquette associée

## THÉMATIQUE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

### Action PLU- assistance technique aux collectivités pour compatibilité documents d'urbanisme avec SAGE

- Action commencée en 2012
- Création d'un guide méthodologique
- Examen des documents par commune
- Retour vers communes

### Action Contrat de milieu – rédaction des documents

- réunir les maîtres d'ouvrages potentiels pour rassembler les volontés locales et les connaissances,
- déterminer les objectifs du territoire selon les volontés et le programme de mesures du SDAGE,
- réunir les groupes de travail et les commissions thématiques,
- poursuite de la rédaction du document : présentation du territoire, atlas cartographique, fiches actions.

### Action- examen dossiers eau et ICPE –

- CFAL nord et sud
- Dossiers à examiner au fil de l'eau
- Faire coordination sur délais avec services instructeurs

### Action- Étude du potentiel hydroélectrique –

- Répondre aux obligations réglementaires SDAGE

### **Budget prévisionnel associé**

Le budget prévisionnel associé s'élève à 459 600 € TTC pour les nouveaux engagements. Il se décompose ainsi :

- 120 000 € TTC en charge de fonctionnement
- 119 600 € TTC pour le réseau de suivi septembre 2013-septembre 2014
- 80 000 € TTC pour l'étude ruissellement érosion
- 60 000 € TTC pour le cahier des charges des bonnes pratiques d'assainissement pluvial
- 50 000 € TTC pour l'étude d'évaluation économique de GESLY
- 30 000 € TTC pour la modélisation NAPELY

A l'unanimité, le programme d'actions 2013 est validé.

## DIVERS

**Mme Morand** : consultation du public & des assemblées sur l'élaboration du prochain SDAGE  
« Les grands enjeux de l'eau sur votre territoire » disponible sur : [www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

## PROCHAINES ÉCHÉANCES

| REUNION | DATE & HEURE                        | LIEU                                     |
|---------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| BUREAU  | <b>Jeudi 21 février 2013 à 9h30</b> | Mairie de <b>MEYZIEU</b> (salle conseil) |
| BUREAU  | <b>Jeudi 16 mai 2013 à 9h30</b>     | Mairie de <b>MEYZIEU</b> (salle conseil) |
| CLE     | <b>Jeudi 27 juin 2013 à 9h30</b>    | Mairie de <b>GENAS</b> (salle conseil)   |

~~~~~

Le site Internet du SAGE : **www.sage-est-lyonnais.fr**

ANNEXE :

Liste d'émargement.



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

1 - collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

| Madame, Monsieur | Titre | Signature |
|---|---|-----------|
| M. Michel FORISSIER Président | conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller général du canton de Meyzieu, maire de Meyzieu | SIGNÉ |
| M. Jean-Paul COLIN 1 ^{er} Vice-président | vice président du Grand Lyon | |
| M. Willy PLAZZI 2 nd Vice-président | conseiller communautaire, adjoint à St-Priest | |
| M. Elvan UCA | conseiller régional | |
| M. Jérôme STURLA | conseiller général du canton de Décines-Charpieu | |
| M. Charles BRECHARD | conseiller général du canton du Bois-d'Oingt | |
| M. Daniel MARTIN | conseiller général du canton de Monsols | |
| M. Denis VERNAY | conseiller général du canton de La Verpillière | |
| M. Lucien BARGE | conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Jonage | |
| M. Paul COSTE | conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas | |
| M. Paul SERRES | conseiller communautaire, maire de Mions | |
| M. Pierre CREDOZ | conseiller communautaire, maire de Décines-Charpieu | |



| Madame, Monsieur | Titre | Signature |
|--|--|-----------|
| M. Yves IMBERT | conseiller communautaire | |
| M. Daniel VALERO | vice-président Communauté de communes de l'Est lyonnais, maire de Genas | |
| M. Luc DEGENEVE | conseiller municipal à Jons | |
| M. Gilles GARNAUDIER | adjoint au maire de Communay | |
| M. Benoît VELARDO | conseiller municipal à Pusignan | |
| M. Salvador ALVAREZ | adjoint au maire de Chassieu | |
| M. Raphaël IBANEZ | maire de Saint-Pierre-de-Chandieu | |
| M. Joseph COLLETTA | maire de Sérézin-du-Rhône | |
| M. Paul VIDAL | maire de Toussieu | |
| M. Bernard YVOREL | conseiller Communauté de communes du Pays de l'Ozon, adjoint à Sérézin | |
| M. Michel DUBOIS | adjoint au maire d'Heyrieux | |
| M. Michel BURONFOSSE Président du Comité de milieu | membre du comité syndical SYMALIM | |
| M. Max BALLET | membre du comité syndical SMHAR | |

2 - collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations

| Madame, Monsieur | Organisme | Signature |
|--|---|-----------|
| GARIN Hervé | Chambre d'agriculture du Rhône | |
| Reillet STEPHANE | Chambre d'agriculture du Rhône | |
| | Chambre d'agriculture du Rhône | |
| Pierre Edmond DESVIGNES | Chambre de commerce et d'industrie de Lyon | |
| Christophe FEINT | UNICEM | |
| Benoit BOUCHER | APORA | |
| | Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône | |
| | Lyonnaise des eaux | |
| Micheline DESSEIGNE du HUSSIER EXCUSE - | Association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER) | |
| Dieder RUESSE | FRAPNA-Rhône | |
| Rémy PETIOT | Collectif d'associations de l'Est Lyonnais (CAEL) | |
| VALLI Julien | Fédération départementale des associations agréées de pêche | |
| | Centre régional de la propriété forestière (CRPF) | |
| POUER Noël | EDF | |



3 - collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

| Madame, Monsieur | Organisme | Signature |
|----------------------------------|---|-----------|
| | Préfecture de région, représentée par DREAL Rhône-Alpes | |
| | DREAL Rhône-Alpes | |
| | Préfecture du Rhône | |
| | Préfecture de l'Isère | |
| | Service Navigation Rhône-Saône | |
| Serge MANNIER | DDT du Rhône (1) | |
| Laurent GARIPUY | DDT du Rhône (2) | |
| Thomas KEREBEL Francis LUTGEN | ARS délégation Rhône | |
| Claire MORAND | Agence de l'eau RM&C | |
| Aurélien RERLO | ONEMA | |
| Stéphane OROFINO | BRGM | |

Autres personnes présentes (nom, organisme et signature) :

- Jean-Damien ROUYER, CAGS
- Nicolas KRAAK, SAHAR,
- Céline PAYEN - Régim RA - Surs Eau & milieux
- Elodie RENAUD - Gd Lyon -
- Frédéric MORAND - Veolia Eau